

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

L'an deux mille quinze le vingt-six mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de Rumingham s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 20 mars 2015.

Etaient présents : M. HAUTECOEUR Jacques – M. PIQUET Daniel – M. WESSE Francis – Mme JOLY Hélène - M. TURBOT Pascal - Mme DUFOUR Patricia – M. BRUN Gilles - BREGNARD Benoît - M. WASCIN Christian – Mme RENAULT Corinne – M. VERQUERE Gérard - Mme SYNAVE Patricia – Mme GOOSSENS Sylvie - M. BOIDIN François- Mme MALAS Catherine.

Etaient absents représentés : M. DECAIX Ghislain qui a donné pouvoir à M. PIQUET Daniel
Mme PIRLOT Céline qui a donné pouvoir à M. TURBOT Pascal

Etaient absentes : Mme DELHELLE Corinne – Mme BRICE Elodie

Madame JOLY est élue secrétaire.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme DELERUE, qui expose sa convention de partenariat pour le CLSH 2015.

Monsieur VERQUERE conteste le contenu du compte rendu de la délibération du conseil municipal du 10 mars 2015 en ce qui concerne l'achat de parcelles à la SNCF réseau :

Au cours du conseil du 10/03/2015, Monsieur le Maire avait informé les conseillers que NEXITY, mandataire de SNCF Réseau avait émis un avis favorable à la cession des parcelles situées sur la commune et qu'un accord de principe était demandé pour poursuivre la négociation en vue d'acquérir les parcelles qui présentent un intérêt et celles notamment qui concernent la décharge du cup.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne peut entamer une négociation sans l'accord du conseil municipal, sans évaluation préalable des domaines et que la décision définitive d'acquisition sera bien entendu soumise au vote du conseil municipal.

Objet : Prix du repas à la cantine municipale

La séance ouverte, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir le prix des repas à la cantine municipale pour la rentrée 2015 comme ceux de 2014.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, acceptent la proposition de Monsieur le Président et fixent le prix du repas à la cantine scolaire à 2.82 € pour les enfants, à 3.03 € pour les adultes subventionnés et à 4.24 € pour les adultes non subventionnés, avec effet à la rentrée scolaire 2015.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Crédits scolaires 2015/2016

La séance ouverte, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant des crédits scolaires à allouer aux enfants des écoles pour l'année 2015/2016.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide:

à l'unanimité, d'allouer 40.00 € par élève scolarisé dans la commune,

Les crédits nécessaires figureront au B.P.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Récompense aux élèves - PRIX 2015

La séance ouverte, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant des récompenses aux élèves pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 5.00 € la récompense par enfant scolarisé à RUMINGHEM.

Les crédits nécessaires figureront au B.P. Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Subventions 2015

La séance ouverte, Monsieur le Président propose ainsi qu'il suit le montant des subventions à allouer au titre de l'année 2015

Amicale Rumingham Détente Football.....	1500.00 €
La Note Bleue	1500.00 €
Société Sportive des archers.....	500.00 €
Ass Départementale des combattants prisonniers de guerre.....	200.00 €
Union Nationale des Combattants.....	200.00 €
Société de Chasse de Rumingham.....	500.00 €
Club des Aînés de Rumingham.....	1 100.00 €
Amicale Rumingham Détente.....	1 000.00 €
Rumingham Roller.....	300.00 €
Section Aiki Jitsu et Ju Jitsu.....	400.00 €
Saint-Vincent de Paul.....	400.00 €
Association Les Frappadingues	500.00 €
A.D.M.R.	1 000.00 €
	9 100.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le montant des subventions proposé.
Ces subventions ne seront versées aux associations que sur présentation de leurs statuts et de leurs comptes de l'année écoulée ainsi que de leur budget prévisionnel. Ces derniers devront être remis en mairie pour le 31 janvier de l'année. Les crédits figureront au B.P.
Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : subvention C.C.A.S.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir une subvention pour l'équilibre du Budget Primitif du CCAS. Le montant nécessaire à cet équilibre est de 2000,00 €.
Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.
Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer cette subvention de 2000,00 €.
Les crédits nécessaires figureront au B.P.
Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Centre aéré année 2015

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le CLSH fonctionnera du 6 juillet au 7 août 2015. Il demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur les tarifs .
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

TARIFS à la SEMAINE de 5 jours

Famille non imposable	Famille avec 1 Enfant	Famille avec 2 Enfants	Famille avec 3 Enfants	Famille avec 4 Enfants
Ruminghémois 9 H- 17 H avec repas et goûters Sauf mercredi	37 €	71 €	104 €	119 €
Extérieurs 9H - 17 H avec repas et goûters Sauf mercredi	69 €	132 €	193 €	208 €

TARIFS à la SEMAINE de 5 jours

Famille imposable	Famille avec 1 Enfant	Famille avec 2 Enfants	Famille avec 3 Enfants	Famille avec 4 Enfants
Ruminghémois 9 H- 17 H avec repas et goûters Sauf mercredi	38 €	73 €	107 €	122 €
Extérieurs 9H - 17 H avec repas et goûters Sauf mercredi	71 €	136 €	199 €	214 €

Les enfants accueillis chez leurs Grands Parents de Rumingham bénéficient du tarif Ruminghémois
Un bivouac sera organisé par semaine au prix de 5 € par enfant.

Pour les personnes qui ne présenteront pas l'avis d'imposition, le tarif « famille imposable » sera systématiquement appliqué.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : salaires animateurs du CLSH année 2015

La séance ouverte, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir fixer le salaire du personnel encadrant pour le CLSH de l'année 2015.

L'équipe sera constituée, suivant le nombre d'inscriptions, avec un maximum de :

1 directeur, 6 animateurs qualifiés et 3 stagiaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les salaires suivants :

Le salaire brut des animateurs diplômés est fixé au SMIC avec un forfait de 35 Heures par semaine.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Vote taxes 2015

L'assemblée après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide, à l'unanimité, de retenir les taux suivants pour l'année 2015:

Taux de la taxe d'habitation	23,44 %
Taux de la taxe sur le foncier bâti	13,38 %
Taux de la taxe sur le foncier non-bâti	32,89 %
Taux de la cotisation foncière des entreprises	19,33 %

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Approbation du Compte de gestion

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets de l'année 2014, le compte de gestion dressé par le Receveur, approuve ces derniers.

Objet : Compte administratif 2014

Le Président invite le Conseil Municipal à examiner le compte administratif 2014 qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement.....	649 520.53
Dépenses d'investissement.....	430 173.96
Recettes de Fonctionnement.....	1 011 641.10
Recettes d'investissement.....	799 076.07
Déficit antérieur reporté d'investissement.....	184 371.49
Restes à réaliser dépenses.....	35 750.00

Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2014

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 dans sa séance du 26/03/2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de..... 362 120.57

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation de l'excédent reporté ligne 1068 : 362 120.57

Objet : Budget primitif 2015

Le Budget primitif 2015 a été discuté en recettes et en dépenses, au chapitre, il a été arrêté aux chiffres suivants :

• Recettes d'investissement.....	438 297.08
• Recettes de fonctionnement.....	886 625.17
• Dépenses d'investissement.....	622 827.70
• Dépenses de fonctionnement.....	886 625.17
• Excédent d'investissement reporté.....	184 530.62
• dont Restes à réaliser dépenses.....	35 750.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2015 à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Madame GOOSSENS s'étonne de ne pas avoir été conviée à la commission des écoles. Celle-ci ne s'étant pas encore réunie, Monsieur le Maire propose d'en planifier une prochainement.

Madame GOOSSENS évoque divers sujets, tel que les T.A.P., le nombre important de départ d'enfants pour l'école de Watten. Monsieur VERQUERE évoque une pétition de parents d'élèves qui serait en cours, le fait que les enseignantes confieraient aux enfants la vaisselle des tasses à café, la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a l'obligation de fournir les moyens matériels mais n'a pas autorité sur les enseignants. C'est aux parents d'élèves d'intervenir, de provoquer des réunions et faire connaître tous les problèmes ou difficultés à l'inspection de l'éducation nationale.

Monsieur VERQUERE demande si l'abri bus installé route d'Audruicq va être repeint ? Plusieurs membres du conseil s'étonnent de cette requête, trouvant la décoration gaie et colorée. Monsieur le Maire va donc réfléchir et faire le nécessaire.

Monsieur VERQUERE demande des nouvelles de l'aménagement du centre. Monsieur le Maire dit attendre plusieurs propositions du PARC en ce qui concerne les plantations. Celles-ci seront différentes de celles évoquées au départ du projet. Les plantations seront faites à l'automne 2015. Les travaux d'aménagement débuteront dès que les conditions climatiques seront plus favorables.

Monsieur WESSE expose le besoin de signaleurs bénévoles pour la course de vélos du 03/05/2015. Les candidats peuvent se faire connaître en mairie. Merci d'avance